ATTESTATION COMPTABLE

(Loi du 14 novembre 2020 sur la prorogation de l’état d’urgence sanitaire et décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d’eau, de gaz et d’électricité afférents aux entreprises dont l’activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l’épidémie de covid-19

Nom de l’entreprise :

Adresse :

- rue :

- ville :

- code postal :

N° de Siren :

Références ENGIE (s’il y en a plusieurs contrats, indiquer toutes les références concernées)

-

-

Cabinet Comptable :

Atteste que :

* L’effectif de l’entreprise indiquée ci-dessus est inférieur ou égal à 50 salariés,
* Le montant du chiffre d’affaires annuel est de moins de 10 millions d’euros,
* La perte de chiffre d’affaires est d’au moins 50 % pour le mois de novembre 2020 par rapport au mois de novembre 2019 ou par rapport au CA moyen de l’année 2019.

Date : signature : cachet :